

CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A NEW YORK
934, Fifth Avenue
New York, NY 10021

Service de l'aide à la scolarité

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A NEW-YORK

934 FIFTH AVENUE NEW YORK, NY 10021

le 10/11/2014

Objet : PROCES VERBAL DU SECOND CONSEIL CONSULAIRE DE BOURSES
SCOLAIRE 2014-15

La séance plénière s'est tenue le 10 novembre 2014 au Consulat Général de France à New York

Participants présents :

Membres de droit :

- M. LORTHOLARY Bertrand, Consul général
- M. MICHELON Thomas, conseiller culturel adjoint
- Mme MICHEL Annie, conseillère consulaire
- M. EPELBAUM Gérard, conseiller consulaire
- M. ORTOLI Richard, conseiller consulaire
- Mme SIROTTA Roxane, conseillère consulaire
- M. DUCOURNEAU Julien, conseiller consulaire

Membres désignés :

- M. MONIER Christophe, Représentant de l'Association Démocratique des Français de l'étranger, ADFE
- Mme ESTEY Evelyne, Représentant d'un établissement d'enseignement, LFNY
- Mme GUEGUEN Anne-Sophie, Représentant d'un établissement d'enseignement, FAA
- Mme GÜNGÖR Corinne, Représentant d'un établissement d'enseignement, FASP
- M. RIVAUD Yves, Représentant d'un établissement d'enseignement, EINY
- M. TOOTH Pascale, Représentant d'un établissement d'enseignement
- Mme VELOCITER Dominique, Représentant d'un établissement d'enseignement, LK
- M. GUYOT Jean-René, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants

Experts :

- M. FARO Bernard, Consul général adjoint
- Mme JOLY Cathy, Représentant d'un établissement d'enseignement
- Mme DULOUT Anne, Représentant des parents d'élèves
- Mme DUREL Linda, chargée du dossier bourses scolaires
- Mme EPELBAUM Sylvie, Président d'une société de bienfaisance, Entraide Française
- Mme EUGENIO Jenny, Représentant d'un établissement d'enseignement
- Mme FISERA Helena, Représentant de l'Association Démocratique des Français de l'étranger, ADFE
- M. HADI Yahya, vice consul
- Mme KEELEY Saskia, Représentant des parents d'élèves

- Mme LALA Martine, Représentant d'un établissement d'enseignement, LFNY
- Mme STIP Laurence, Représentant d'autres associations de Français, Accueil New York
- Mme LAVIGNE Marie, représentant d'un établissement d'enseignement, FASP
- Mme REYNA Stéphanie, Agent comptable d'un établissement d'enseignement, FASNY

Absents :

- M. LYNCH Sean, Représentant d'un établissement d'enseignement, LFNY, excusé
- M. PEINADO Joël, Représentant d'un établissement d'enseignement, FASNY, excusé
- Mme SKINNER Rebecca, Représentant d'un établissement d'enseignement, ISB, excusée

Ont été remis aux membres de la commission locale les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

Examen des dossiers individuels

Le second conseil consulaire des bourses scolaires s'est tenu le 10 novembre 2014 dans les locaux du Consulat Général de France au : 934 Fifth Avenue New York, NY 10021. La réunion qui s'est déroulée sous la présidence de M. Bertrand LORTHOLARY, Consul général de France, a eu pour objet l'étude de 88 demandes d'aide à la scolarité pour 132 élèves répartis entre 7 des 8 établissements homologués de la circonscription :

- Lycée Français de New York (22 familles soit 29 élèves)
- Lycée Franco-américain de New York (22 familles soit 36 élèves)
- Lyceum Kennedy (13 familles soit 22 élèves)
- L'École Internationale de New York (4 familles soit 5 élèves)
- International School of Brooklyn (6 familles soit 8 élèves)
- French Academy of Bilingual Culture (14 familles soit 21 élèves)
- École française de Princeton (7 familles soit 11 élèves)

Le Président ouvre la séance à 8h50 et présente le bilan de la première campagne des bourses scolaires 2014-2015. Le Président rappelle que les travaux de cette commission doivent s'inscrire dans le strict respect de l'enveloppe limitative de 2.670.000 € notifiée à notre poste.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

A l'issue de l'examen des dossiers, les membres de la commission ont souhaité pondérer à la hausse 8 dossiers recevables et accepter un dossier rejeté au titre du patrimoine mobilier en raison de la situation particulière du couple.

Les membres de la commission souhaitent que soit réexaminée la mesure de la prise en compte des plans de retraite dans le patrimoine mobilier en fixant un seuil variable selon l'âge du demandeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11H00.